

ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.44 et R. 225,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des départements et des Communes, notamment l'article 25,

VU la demande de la société COLAS sise 47A rue de l'Île des Pêcheurs 67 541 OSTWALD, en date du 30 juillet 2026, en vue de la réalisation de travaux de réfections d'enrobés, de trottoirs et de chaussées avec dépose et repose de bordures,

CONSIDERANT : la nature des travaux à réaliser,

CONSIDERANT : qu'il est nécessaire de sécuriser la circulation rue de Huttendorf, rue de Haguenau, la RD 139 et la RD 227 pour garantir la sécurité et la libre circulation des usagers,

ARRETE

- Article 1^{er} :** La circulation rue de Huttendorf, rue de Haguenau, et, à cette hauteur, sur la RD 139 et la RD 227 sera alternée par feux tricolores du **lundi 03 août 2026 au vendredi 07 août 2026 inclus.**
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier.
- Article 3 :** l'intervention s'effectuera avec un ou des véhicule(s) de plus de 7.5 tonnes.
- Article 4 :** La vitesse maximale de tous les véhicules est de 30 km/h à la hauteur de la zone de chantier.
- Article 5 :** le dépassement des véhicules autres que les deux roues est interdit.
- Article 6 :** La signalisation de position au droit du chantier sera mise en place par l'entreprise COLAS.
- Article 7 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 8 :** Le Secrétaire Général de Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Brigade de Gendarmerie de Haguenau.
 - CEA – Mme CLAVEL
 - CAH service voirie – M DREOSTO
 - SIS 67
 - Société COLAS

Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de Wittersheim.

Fait à Wittersheim, le 30 juillet 2026.

Jean-Marc STEIMETZ

Maire


